



Vente de maison et droit de succession

Par **pascalou028**, le 13/01/2014 à 21:26

bonsoir, nous avons trouver nous même un acheteur pour l'achat de la maison de nos parents décédés, nous nous posons la question de comment faire la vente et gérer la succession? Doit on passer par le notaire pour la vente et succession?

Par **janus2fr**, le 14/01/2014 à 08:21

Bonjour,
Bien sur, le notaire est obligatoire pour la vente immobilière et pour les successions dans lesquelles entrent un bien immobilier.

Par **JuLx64**, le 14/01/2014 à 14:04

Et j'ajoute qu'il veut mieux ne pas traîner, car la déclaration de succession doit être effectuée dans les 6 mois du décès, faute de quoi vous encourez des pénalités.

Par **pascalou028**, le 14/01/2014 à 19:58

Bonsoir, merci de vos réponses. Par contre ai-je à gagner en prenant un notaire(le mien) pour la vente et celui de mes parents pour la succession. Merci

Par **JuLx64**, le 14/01/2014 à 22:40

Non, prenez le même pour les deux, celui que vous voulez, c'est toujours plus simple s'il connait le dossier.